

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 5 février 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 5 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume et Johanne Nadeau sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire Carl Marcoux procède à l'ouverture de l'assemblée.

***23-02-18 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Listes des permis et certificats
- 8- Chèques et comptes
- 9- Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Elzéar #2018-233
- 10- Autorisation de paiement – Décompte progressif bâtiment des loisirs
- 11- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 12- Appel d'offres pour le scellement de fissure, rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 13- Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire
- 14- Offre de service – Élaboration d'un programme de gestion des interventions en espaces clos
- 15- Demande à la CPTAQ — Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C.
- 16- Partenariat intermunicipal pour le développement du loisir – phase 2
- 17- Autorisation de signature – Bibliothèque
- 18- Demande d'appui financier — Fête de la St-Jean
- 19- Demande au Fonds de soutien aux projets structurants 2017-2018
- 20- Gestion de compte de carte Visa Desjardins
- 21- Varia
- 22- Levée de l'assemblée

***24-02-18 Adoption du procès-verbal***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 9 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé.

### ***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### ***Période des questions***

Le président de la corporation du chemin de l'Amitié fait un résumé de leur dernière assemblée. Une résolution pour demander la municipalisation du chemin a été votée. 45 personnes ont voté sur une possibilité de 54. 31 personnes pour la municipalisation et 14 contre.

### ***Correspondance***

- Demande de commandite – Lions
- Demande de commandite – Concours de musique Canada
- Ristourne de l'exercice financier 2017 — MMQ
- Demande de commandite – La Fondation de la famille terrienne
- Demande pour construction – Caroline Bédard

### ***Liste des permis et certificats***

Les listes de permis et des certificats ont été déposés auprès des membres du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

### ***25-02-18 Chèques et comptes***

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 45 505,13 \$ et les comptes au montant de 131 983,73 \$ soient approuvés.

### ***26-02-18 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Elzéar #2018-233***

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU que le conseil municipal doit adopter un code d'éthique suite à une élection générale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 9 janvier 2018;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2018-233 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

**27-02-18      *Autorisation de paiement – Décompte progressif bâtiment des loisirs***

CONSIDÉRANT que Les Constructions Olisa inc. ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #4 des travaux représentant l'avancement au 31 janvier 2018 des travaux;

CONSIDÉRANT que Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. recommandent le paiement du décompte #4 au montant de 254 594,49 \$;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #4 pour le bâtiment des loisirs au montant de 254 594,49 \$, incluant les taxes.

**28-02-18      *Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues***

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De mandaté le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignages des rues.

**29-02-18      *Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat-poussière***

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De mandaté le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte ainsi que de pose d'abat poussière.

**30-02-18      *Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire***

CONSIDÉRANT la résolution 115-06-17 autorisant RICHARD LEHOUX ET MATHIEU GENEST, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, soient, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude notarié et l'engagement à servitude;

CONSIDÉRANT que depuis cette résolution, un nouveau maire a été nommé;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que la Municipalité consente à l'établissement d'une servitude d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, soit pour la pose, l'entretien et la réparation de canalisations souterraines d'eau potable ou d'évacuation des eaux usées ou pluviales, ou pour le passage de conduites d'irrigation, contre les lots 3 582 387, 3 582 359, 3 582 358, 3 582 344, 3 581 742, 4 686 168, 4 686 169, 3 581 746, 3 581 747, 3 581 748 et 4 105 742 au bénéfice des lots 3 582 033 et 3 582 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dont la Municipalité est propriétaire, le tout tel qu'il appert des descriptions techniques préparées par Stéphane Roy, arpenteur-géomètre.

Que l'établissement de cette servitude soit consenti à titre purement gratuit.

Que CARL MARCOUX ET MATHIEU GENEST, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, soient, comme ils sont

par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude notarié et à y consentir dans le meilleur intérêt de la Municipalité toutes autres clauses et conditions y contenues, le tout suivant les projets d'acte soumis à la considération des conseillers de cette municipalité et approuvés.

Que lesdits CARL MARCOUX ET MATHIEU GENEST soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

**31-02-18      *Offre de service – Élaboration d'un programme de gestion des interventions en espaces clos***

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT que la municipalité a identifié dans son plan d'action la mise en place d'un programme d'entrée en espace clos (système de permis d'entrée, inspection et entretien de l'équipement, procédure de sauvetage éprouvée pour chaque espace clos, etc.);

CONSIDÉRANT l'offre de services de Société Mutuelle de Prévention inc. pour l'élaboration d'un programme de gestion des interventions en espaces clos ainsi que la formation de nos employés;

En conséquence, il est proposé Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'accepter l'offre de Société Mutuelle de Prévention inc. au coût de 1 720 \$ pour le programme de gestion du travail en espace clos et de 1 500 \$ pour la formation des travailleurs.

**32-02-18      *Demande à la CPTAQ — Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C.***

CONSIDÉRANT la résolution 151-06-11 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme André Labbé et Jeanne Couture S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT que les demandeurs s'adressent à la CPTAQ pour faire enlever le nom de l'acheteur dans le dossier #373433 puisqu'il y a eu désistement de l'acheteur dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'aliénation des lots 3 975 301, 3 975 302, 5 557 799, 5 557 800 et 5 557 801;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu unanimement

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de Ferme André Labbé et Jeanne Couture S.E.N.C. auprès de la CPTAQ pour faire modifier la décision dans le dossier #373433 pour y enlever le nom de Ferme Marcel Parent et Fils inc.

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de Ferme André Labbé et Jeanne Couture S.E.N.C. auprès de la CPTAQ concernant l'aliénation des lots 3 975 301, 3 975 302, 5 557 799, 5 557 800 et 5 557 801.

Que le Conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

**33-02-18      *Partenariat intermunicipal pour le développement du loisir – phase 2***

ATTENDU que le projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir a permis la réalisation d'une première phase du projet grâce au lancement de la plateforme Web Zone Loisirs, qui permet la promotion des infrastructures de loisirs des municipalités du territoire;

ATTENDU que la Table des intervenants en loisirs de La Nouvelle-Beauce souhaite entreprendre une deuxième phase au projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir;

ATTENDU que la deuxième phase de ce projet portera sur l'élaboration d'un diagnostic et d'une étude d'opportunité en matière de partenariat intermunicipal pour le développement de notre loisir local et territorial;

ATTENDU que ce projet sera réalisé en collaboration avec l'URLS Chaudière-Appalaches et l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre du programme Scolart et que des frais de 6 000 \$ sont à prévoir;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a lancé un appel de candidature pour un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que ce programme admet des projets qui permettent la réalisation de diagnostic et d'étude d'opportunité;

ATTENDU que le MAMOT demande une résolution de la municipalité attestant son adhésion au projet et nommant un organisme mandataire du projet;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité accepte la proposition de la Table des intervenants en loisirs en adhérant à la phase 2 du projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir et en nommant la MRC comme organisme mandataire responsable de ce projet.

Que la municipalité s'engage à partager les frais non subventionnés avec les autres municipalités du territoire.

**34-02-18      *Autorisation de signature — Bibliothèque***

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar désire acquérir un logiciel de gestion de bibliothèque qui inclut également un site web éditable;

CONSIDÉRANT l'offre faites par Axialmedia pour leur progiciel pour un coût initial de 370 \$ pour l'ouverture de dossier ainsi que 855 \$ pour deux ans;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de Axialmedia, pour un coût initial de 370 \$ pour l'ouverture de dossier ainsi que 855 \$ pour deux ans pour acquérir un logiciel de gestion de bibliothèque qui inclut également un site web éditable.

**35-02-18      *Demande d'appui financier — Fête de la St-Jean***

ATTENDU que le Club des Lions organise les festivités du 24 juin et que l'orientation de la fête est familiale;

ATTENDU que cette activité est gratuite pour les participants;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

D'appuyer financièrement l'activité « Fêtes de la St-Jean » en donnant de façon exceptionnelle un montant de 2 500 \$ au Club des Lions;

### **36-02-18      *Demande au Fonds de soutien aux projets structurants 2017-2018***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar s'est munie d'un plan de développement local pour orienter les futures actions municipales suite à des consultations publiques;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné dans le plan de développement la nécessité de maintenir la population en outre par la conservation des aînés dans le milieu;

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien aux projets structurants prévoit octroyer des fonds par le dépôt d'une nouvelle demande pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu lors, d'une présentation d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants, de confirmer l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissible au projet;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

De déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de construction d'une résidence pour personne âgée de St-Elzéar.

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Elzéar et de l'OBNL, La résidence du Verger à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue, de ce dernier. Le projet est estimé à plus de 2 millions \$;

Que la municipalité de Saint-Elzéar désigne M. Carl Marcoux, maire, et M. Mathieu Genest, Directeur général secrétaire-trésorier, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **37-02-18      *Gestion de compte de carte Visa Desjardins***

CONSIDÉRANT la résolution 75-04-14 nommant le directeur général gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

Que la municipalité de Saint-Elzéar soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit

responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Que les personnes identifiées par la municipalité de Saint-Elzéar soit M. Carl Marcoux Maire ainsi que M. Mathieu Genest Directeur général Secrétaire-trésorier.

**38-02-18      *Levée de l'assemblée***

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 21h.

---

Carl Marcoux  
Maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier  
et directeur général